

Règlement autour de la campagne WATS

1. *Object de la campagne*

A l'initiative de Fadila Laanan, Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Recherche scientifique, la Région de Bruxelles-Capitale organise la première édition de la campagne WATS de la femme scientifique bruxelloise de l'année.

La solution aux défis actuels et futurs d'une société innovante dépend de la mobilisation de toutes les ressources humaines dans le domaine des sciences. Les femmes représentent près de la moitié de la population mondiale. Bien qu'il existe des signes encourageants, les femmes restent encore sous-représentées dans les sciences. Actuellement, seulement 25% des diplômés à orientation scientifique et technique (sciences exactes et appliquées) sont des femmes. Dans ce domaine, au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les femmes représentent 35%¹ des diplômés universitaires et 17%² des diplômés de l'enseignement supérieur non-universitaire. En Communauté flamande, dans les sciences et techniques, les femmes représentent 26% des diplômes universitaires et 19% des diplômes de l'enseignement supérieur non-universitaire³. Ce qui implique que la proportion de femmes dans des carrières scientifiques soit faible. C'est pourquoi, la sensibilisation des jeunes femmes aux sciences et aux études scientifiques est primordiale.

La campagne WATS a pour but de promouvoir la place des femmes dans la recherche scientifique et l'innovation en Région de Bruxelles-Capitale. Elle se concentre spécifiquement sur les orientations qui comportent peu de femmes. Susciter des vocations scientifiques et/ou techniques auprès des jeunes filles bruxelloises est l'objectif principal de la campagne.

Dans cette optique, la campagne veut mettre en lumière différents profils de femmes scientifiques et faire en sorte que les candidates soient des visages emblématiques pour les jeunes filles. Ainsi, la gagnante de cette campagne sera l'ambassadrice des femmes scientifiques à Bruxelles.

2. *Eligibilité*

Peut être candidate toute femme vivante, sans condition de nationalité, qui satisfait aux conditions suivantes :

- Être une femme ;
- Avoir un diplôme scientifique c'est-à-dire :

¹ Chiffre pour l'année académique 2013-2014 des institutions universitaires de la FWB issu de L'asbl "Conseil des recteurs" (CRef)

² Chiffre pour l'année académique 2013-2014 de etnic : Entreprise publique de services informatiques des entités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

³ Chiffre pour l'année académique 2015-2016 Onderwijsstatistieken van Vlaanderen in onderwijs & vorming

- soit un certificat délivré au terme de la sixième année de l'enseignement secondaire de qualification ou professionnel dans les domaines technologiques ou scientifiques ;
 - soit un bachelier dans le domaine des sciences et techniques⁴ ;
 - soit un master dans le domaine des sciences et techniques⁵.
- Développer son activité professionnelle en Région Bruxelles-Capitale;
 - Avoir plus de 5 ans d'expérience professionnelle scientifique et/ou technologique;
 - Être active dans le milieu de la sensibilisation aux sciences et techniques : avoir mis en place au moins une action de vulgarisation.

Les gagnantes du prix « Atomia » organisé en 2014 par Innoviris ne peuvent pas participer à la campagne WATS.

3. Devoir des candidates

Durant les différentes étapes du projet, il sera demandé aux candidates encore en lice de:

- préparer une vidéo de maximum 1 minute et 30 secondes dans laquelle elles s'adressent aux jeunes filles. Cette vidéo a pour but de les motiver à suivre des carrières scientifiques et/ou technologiques mais elle sera aussi le vecteur principal permettant les votes, la candidate devra donc l'utiliser aussi pour se mettre en valeur ;
- préparer un court texte de présentation pour accompagner la vidéo ;
- poser pour des photos qui serviront de base à la création d'affiches ;
- préparer un discours succinct ou une présentation dynamique qui cible essentiellement les jeunes femmes.

La gagnante s'engage à participer à des événements de sensibilisation en tant qu'ambassadrice (avec un minimum de 3 demi-journées). La lauréate sera disponible afin de proposer du contenu pour le matériel de communication comme, par exemple, participer à des séances de questions/réponses (on ou off line) sur sa place de femme dans le monde scientifique.

4. Montant du prix

Les Prix sont attribués aux candidates en leur nom propre. La candidate désignée comme lauréate recevra un prix d'une valeur de 10.000 €, la deuxième dans le classement recevra un « trophée » de créateur. Les 5 finalistes recevront une formation ou un coaching en vulgarisation et/ou en communication scientifique qui se déroulera avant l'évènement de clôture. Cette formation leur permettra également de réaliser une présentation professionnelle lors de cet évènement.

5. Introduction des candidatures et modalités de participation

⁴ En cas d'hésitation, consultez le site : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27738>

⁵ En cas d'hésitation, consultez le site : <http://www.enseignement.be/index.php?page=27738>



La participation à la campagne WATS se fait autant par inscription que par nomination. Cela signifie que les candidates doivent soit proposer leur propre candidature, soit avoir été proposées par une personne du monde scientifique.

Les dossiers de candidatures sont élaborés à l'aide du formulaire disponible sur le site internet d'Innoviris (www.innoviris.brussels). Les dossiers de candidatures introduits sous une forme autre que ce formulaire seront rejetés.

Les candidatures doivent être introduites auprès d'Innoviris, l'Institut bruxellois pour la Recherche et l'Innovation, Chaussée de Charleroi 110, 1060 Bruxelles, et envoyées à l'adresse électronique mpossoz@innoviris.brussels pour le 31/07/2017 à 14h au plus tard. Les candidatures soumises après cette date ne seront pas prises en considération.

Le dossier de candidature doit comporter toutes les informations et documents exigés dans le formulaire, et tout autre document utile au support de la candidature.

Le dossier de candidature comprend obligatoirement :

- Le formulaire de candidature dûment rempli et signé.
- Une copie d'un document officiel d'identification.
- Une copie du plus haut diplôme scientifique ou technologique.
- Une attestation qui prouve que la candidate développe son activité professionnelle en Région Bruxelles-Capitale.
- Un curriculum vitae complet (max 2 pages) retraçant le parcours d'études et de vie professionnelle de la candidate.
- Une description de maximum 3 pages des activités de la sensibilisation et/ou vulgarisation aux sciences et techniques et de la valeur ajoutée que la candidate apporte en recherche ou innovation scientifique et/ou technologique à Bruxelles.
- Le nom de deux acteurs du monde scientifique et/ou technologique qui apportent leur soutien à la candidate. Ces personnes devront monter (via une lettre, une vidéo...) le bilan de la candidate ainsi que la contribution qu'elle apporte à la vulgarisation scientifique ou technique. Innoviris se réserve le droit de contacter les deux acteurs du monde scientifique qui apportent leur soutien à la candidate.

Les candidatures qui ne répondent pas aux conditions énoncées ci-dessus seront écartées.

6. Procédure d'évaluation et de sélection des candidatures

Etape 1 : analyse de l'éligibilité par Innoviris.

Chaque candidate sera informée de l'éligibilité de sa candidature au plus tard le 10 août 2017.

Etape 2 : présélection de maximum 10 candidates par le grand public.

Chaque candidate devra réaliser une vidéo de maximum 1 minutes et 30 secondes dans laquelle elle se présente. Les vidéos seront toutes mises en ligne durant le mois d'octobre 2017 et y resteront pendant 1 à 2 mois. Les 10 candidates ayant reçu le plus de votes du public durant cette période seront donc présélectionnées pour la suite.

Etape 3 : sélection via un affichage.

La sélection continuera avec des « portraits » affichés dans la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque candidate encore en lice, se fera photographier par un photographe professionnel choisi par Innoviris. Grâce à ces photos, des affiches inspirantes seront réalisées. Celles-ci permettront au grand public de découvrir les candidates ainsi que leurs parcours scientifiques ou techniques. L'affichage aura lieu durant une semaine dans le courant du mois de janvier 2018. Le grand public pourra continuer la sélection en votant pour l'affiche représentant la candidate de son choix. Cinq candidates seront donc sélectionnées pour la dernière étape : l'événement de clôture.

Etape 3 : clôture de l'action et remise des prix.

La sélection prendra fin lors d'un événement de clôture. Les candidates encore en lice devront prononcer un discours ou préparer une présentation dynamique. Toutes les écoles secondaires de la Région de Bruxelles-Capitale seront contactées et les étudiants de fin de secondaires invités. Le vote final aura lieu lors de cet événement. En fonction du déroulé des étapes précédentes, ce vote sera réalisé soit par l'ensemble des étudiants du secondaire présents soit par un jury composé d'étudiants du secondaire qui auront montré de l'intérêt pour le projet et qui représentent la diversité bruxelloise ainsi que d'experts en communication scientifique. Au terme du vote, le Ministre de tutelle octroie les prix aux candidates les mieux classées.

7. Règlement spécifique à la mise en ligne des vidéos

La vidéo produite et son contenu doivent impérativement être libres de droit (son et image).

Innoviris se réserve le droit de refuser et/ou de supprimer toute vidéo :

- à caractère vulgaire, diffamatoire, injurieux, raciste, antisémite, xénophobe, homophobe, violent, obscène, pornographique ou pédophile ;
- invitant à commettre des actes illicites ou dangereux ;
- encourageant la commission de crimes et/ou délits ou incitant à la consommation de substances interdites ou pouvant être soumis à des règles de publicité spécifiques (dont le tabac et les boissons alcoolisées) ou incitant au suicide ;
- portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits voisins et au droit des marques... ;
- de nature publicitaire ou promotionnelle ;

Innoviris disqualifiera systématiquement tout participant qui détournera l'esprit de la campagne en tentant d'augmenter ses chances de sélection et notamment, soit en utilisant des moyens techniques illégaux connus ou inconnus à ce jour, soit en achetant des votes. A ce titre, Innoviris se réserve le droit de procéder à des vérifications des méthodes utilisées par les participantes et les internautes. Toute fraude ou tentative de fraude à la sélection par une participante entraînera l'élimination de cette dernière. De plus, Innoviris se réserve le droit d'exercer des poursuites en cas de falsification avérée. Sont notamment concernées les tentatives des participantes d'acheter des votes du public, de mettre en place un système de vote automatique (ex : votes générés automatiquement...).

8. Conflit d'intérêt

Ne peuvent être retenues comme membres du jury, les membres de la famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs), des candidates ainsi que toute autre personne qui serait en position de conflit d'intérêt.

9. Publicité autour de la campagne

Les lauréates de la campagne WATS s'engagent, en acceptant le prix, à participer à la valorisation de ladite campagne, notamment en mentionnant dans toute intervention publique, sollicitation par la presse ou communication pertinente en lien avec la sensibilisation aux sciences et technologies qu'elles en sont (en ont été) lauréates.

Le logo de la Région de Bruxelles-Capitale sera associé à toutes les publications où il sera fait mention de la campagne.

Les candidates et les lauréates autorisent la Région de Bruxelles-Capitale à diffuser tout portrait multimédia qui serait réalisé dans le cadre de la valorisation de cette campagne ou toute autre action d'information et de communication sans pouvoir prétendre à aucun droit, quel qu'il soit.

10. Attribution du prix

Le prix lié à la campagne est délivré aux lauréates lors d'une cérémonie présidée par la Secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargée de la Recherche scientifique, la Région de Bruxelles-Capitale.

11. Calendrier

- I. Introduction des candidatures auprès d'Innoviris jusqu'au 31 juillet 2017 à 14h00.
- II. Annonce des candidatures éligibles le 10 août 2017.
- III. Mise en ligne des vidéos de présentation le 10 octobre 2017.
- IV. Annonce des 10 candidates présélectionnées par le vote en ligne le 30 novembre 2017.
- V. Réalisation des portraits durant le mois de décembre 2017.
- VI. Affichage des portraits dans la région de Bruxelles Capitale une semaine en janvier 2018.



VII. Evènement de clôture et cérémonie de remise du prix (date à déterminer).

12. Acceptation du règlement

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.